

DEBUTER LA MUSIQUE PAR LES REPRESENTATIONS CORPORELLES ET VOCALES, RELIER LES APPRENTISSAGES : INSTRUMENTAL, FM, ENSEMBLES VOCAUX ET INSTRUMENTAUX

– 24H DE FORMATION MUSMAT EN IDF

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Apprendre à adapter son enseignement aux nouvelles consignes orientées vers le travail en collectif
- Présenter une nouvelle démarche pédagogique, basée sur l'écoute et l'oralité
- Acquérir les pratiques techniques et pédagogiques correspondant à cet apprentissage
- Considérer la cohésion nécessaire entre les différents apprentissages musicaux, pour de meilleurs résultats

PROGRAMME

- Présentation d'une conception nouvelle de l'apprentissage musical, en cernant les problèmes rencontrés par les différents intervenants
- Mise en situation pour comprendre l'importance de l'oralité et de l'imitation
- Expérimentation des transcriptions vocales et corporelles, très importantes pour vivre la musique
- Etude des liens entre cette nouvelle approche, la formation musicale « classique » et l'apprentissage instrumental, en considérant que l'on apprend à marcher et à parler avant d'apprendre à lire et à écrire

PUBLIC CONCERNE

Professeurs de structures musicales, intervenants musique
6 stagiaires minimum, 12 stagiaires maximum

FORMATRICE

Brigitte Pras, professeur de piano, violoniste, chef de chœur, créatrice de la démarche pédagogique MUSMAT, fondatrice de l'école « La MUSique MATernelle » -

Contacts : @ : musmat@cegetel.net, Tél : 06 81 61 95 86

EN PRATIQUE

<u>LIEU :</u> Paris 9ème	<u>TARIFS INDIVIDUELS:</u> 748 € coûts administratif et pédagogique
<u>DATES ET HORAIRES:</u> Jeudi 8 et Vendredi 9 février 2018 Jeudi 5 et Vendredi 6 avril 2018 8h45 – 12h / 13h15 - 16h	<u>INSCRIPTION</u> Date limite d'inscription : 22 décembre 2017 Contacter Brigitte Pras pour les modalités d'inscription
<u>REMARQUES PARTICULIERES</u> Tenue souple conseillée - Les instrumentistes sont invités à apporter leurs instruments MUSMAT est organisme de formation déclaré : n ° 11753906475, référencé dans le Datadock ; Une prise en charge financière de la formation peut être demandée, sous réserve d'acceptation du dossier ; une convention sera alors établie avec l'organisme financeur L'organisme se réserve le droit d'annuler les sessions si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant	